



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

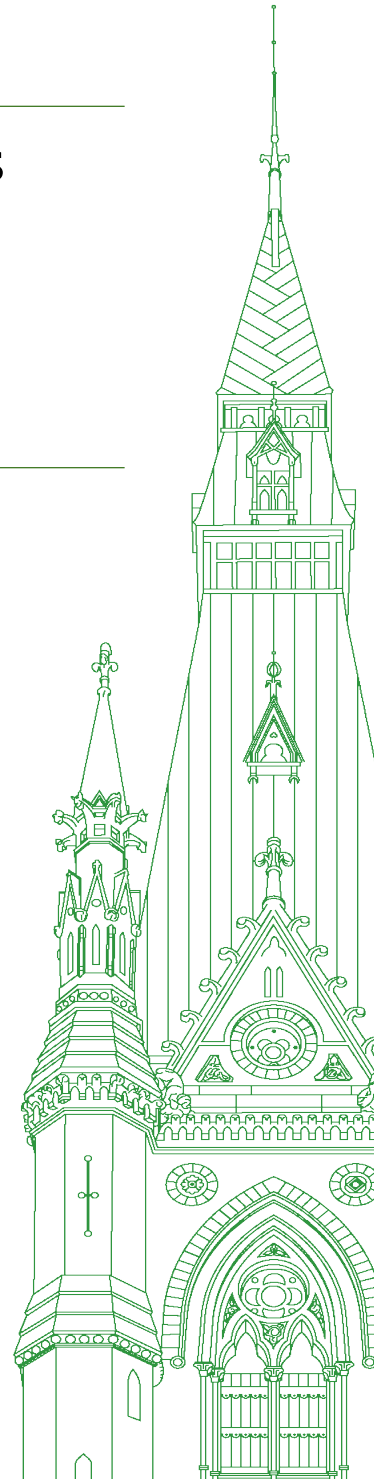
Comité permanent des ressources naturelles

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 019

Le jeudi 11 décembre 2025

Président : Terry Duguid



Comité permanent des ressources naturelles

Le jeudi 11 décembre 2025

• (1100)

[Traduction]

Le président (L'hon. Terry Duguid (Winnipeg-Sud, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Comme d'habitude, je commencerai par prendre acte que nous sommes réunis sur le territoire non cédé de la nation algonquine anishinabe.

Bienvenue à la 19^e réunion du Comité permanent des ressources naturelles.

Je rappelle aux députés et aux témoins que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Chers collègues, avant de plonger dans le vif du sujet, j'ai une petite question pour vous. Nous entreprenons donc une nouvelle étude et nous avons besoin d'un budget pour ce faire. Un projet de budget vous a été distribué. C'est une formalité, mais le Comité souhaite-t-il adopter le budget?

Corey Tochor (Saskatoon—University, PCC): J'ai besoin d'une petite précision. Ce budget concerne également cette réunion, c'est cela?

Le président: C'est exact.

Corey Tochor: Aujourd'hui, nous aurons des ressources de 11 à 13 heures, comme le prévoit notre horaire. Nous sommes ici pour obtenir des réponses aux questions que nous nous posons tous au sujet du transfert de la gestion des Laboratoires Nucléaires Canadiens à des intérêts entièrement américains. Allons-nous donc siéger deux heures aujourd'hui, monsieur?

Le président: C'est ce que la greffière a annoncé.

Corey Tochor: D'accord. Vous dites donc, monsieur Duguid, que le Comité a jusqu'à 13 heures pour obtenir les réponses qu'il cherche. C'est cela?

Le président: Merci, monsieur Tochor. Vous avez fait valoir votre point de vue.

J'ai posé une question au sujet du budget. Comme je ne vois pas d'objection, je le déclare adopté.

Madame la greffière, sauf erreur, j'ai signé un document précisant les ressources nécessaires pour une étude devant s'échelonner sur trois séances. C'était la motion et tout est en ordre.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 4 décembre 2025, le Comité entreprend son étude de la gestion des Laboratoires Nucléaires Canadiens par des compagnies américaines.

Bienvenue à nos témoins.

D'Énergie atomique du Canada limitée, nous accueillons Fred Dermarkar, président et directeur général, et Maude-Émilie Pagé, vice-présidente par intérim, Relations avec les Autochtones et les parties prenantes. Nous accueillons également Drew Leyburne, sous-ministre adjoint du ministère des Ressources naturelles.

Merci à vous trois pour votre présence. J'ai cru comprendre que M. Dermarkar sera le seul à faire une déclaration liminaire.

Monsieur Dermarkar, vous avez maintenant la parole et pour cinq minutes tout au plus. Je vous en prie.

Fred Dermarkar (président et directeur général, Énergie atomique du Canada, Limitée): Merci et bonjour, monsieur le président.

Je m'appelle Fred Dermarkar et je suis président-directeur général d'Énergie atomique du Canada limitée, ou EACL, une société d'État canadienne créée en 1952. Je suis accompagné de Maude-Émilie Pagé, vice-présidente par intérim, Relations avec les Autochtones et les parties prenantes.

• (1105)

[Français]

EACL a le mandat de faire progresser et de faciliter le développement de la science et de la technologie nucléaires, de tirer le meilleur parti possible, pour le Canada, de la propriété intellectuelle liée aux réacteurs CANDU et de s'acquitter des responsabilités du gouvernement du Canada en matière de déchets radioactifs et de déclassement.

[Traduction]

En 2009, le gouvernement a entrepris de restructurer EACL, processus qui a abouti à la création d'un organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, ou OGEE. En vertu de ce modèle, EACL est propriétaire des sites et des installations connexes, des actifs et de la propriété intellectuelle, et elle est investie de la responsabilité de gérer les déchets, tandis qu'une organisation du secteur privé, les Laboratoires Nucléaires Canadiens, ou LNC, est responsable de l'exploitation quotidienne des sites.

Nos sites sont répartis à l'échelle du pays, des Territoires du Nord-Ouest à notre laboratoire de Whiteshell, au Manitoba. Nous avons aussi plusieurs sites en Ontario, comme les laboratoires de Port Hope et de Chalk River; au Québec, nous sommes présents à Bécancour, avec le réacteur Gentilly-1, et, au Nouveau-Brunswick, à Fredericton, où se trouve notre installation de cybersécurité.

La mise en œuvre du modèle OGEE en 2015 s'est appuyée sur une expertise unique extérieure au Canada, essentiellement américaine, pour nous aider à gérer les LNC. L'idée était que les États-Unis possédaient alors une vaste expertise dérivée de leur expérience de la gestion des déchets et des activités nucléaires dans les 17 laboratoires nucléaires de leur département de l'Énergie. EACL a d'abord conclu un contrat avec la Canadian National Energy Alliance pour gérer les LNC pendant 10 ans, contrat qui vient d'arriver à terme. Nous venons de signer un nouveau contrat avec Nuclear Laboratory Partners of Canada, ou NLPC, pour gérer les LNC.

Je vais m'attarder sur trois aspects importants qui touchent à nos activités et à nos opérations.

[Français]

Premièrement, EACL est pleinement responsable. Ces sites nous appartiennent et nous gérons le contrat et l'entrepreneur. Nous fixons les orientations et les priorités, et nous supervisons la performance. Nous avons une vue d'ensemble sur tout ce que fait notre entrepreneur et notre objectif est avant tout d'apporter de la valeur ajoutée au Canada.

[Traduction]

Deuxièmement, nos crédits parlementaires sont dépensés ici même au Canada. Le contrat avec NLPC porte sur la gestion et l'exploitation de nos sites, qui sont tous situés au Canada. La totalité de la main-d'œuvre des LNC — soit plus de 4 000 personnes — travaille ici, au Canada. La chaîne d'approvisionnement qui sous-tend les LNC est en très grande partie canadienne.

Bien que les dépenses annuelles associées à ce contrat puissent sembler élevées, la grande majorité de nos dépenses se font en territoire canadien. Ce que nous achetons, c'est l'expertise des sociétés mères de NLPC en gestion et en déclassement de sites complexes de recherche nucléaire comme les nôtres. Deux des trois entreprises constituant NLPC sont établies au Canada depuis longtemps, et la moitié de l'équipe de gestion recrutée par ce contractant est canadienne. Seules des primes de performance, dont le montant est déterminé par EACL, sont versées à NLPC. Ce n'est qu'une infime fraction des dépenses totales.

Troisièmement et enfin, notre processus d'approvisionnement, qui a débuté en 2022, s'est déroulé de façon réfléchie et minutieuse jusqu'en 2025. Nous avons respecté les exigences législatives et nos politiques d'approvisionnement. Nous avons suivi une phase de pré-qualification au cours de laquelle les soumissionnaires intéressés ont été évalués d'après un ensemble de critères obligatoires, notamment sur les plans techniques, financiers, de sécurité et d'intégrité. Nous avons ensuite invité les soumissionnaires qualifiés à nous faire leurs propositions que nous avons soumises à une évaluation rigoureuse et approfondie au regard de critères techniques et financiers. Un contrôleur externe de l'équité a conclu que le processus de sélection des soumissionnaires avait été mené en toute équité, ouverture et transparence.

Je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président: Merci, monsieur Dermakar.

Nous allons maintenant passer aux questions et commencer par M. Tochor, pour six minutes.

• (1110)

Corey Tochor: Merci, monsieur le président.

Merci à nos témoins pour leur présence.

Dans cette structure, EACL supervise donc tout. D'après ce que vous nous avez dit, vous contrôlez tout dans ce contrat: le fond et la forme. Celui-ci concerne la gestion des LNC qui relèvent de votre compétence. Comme vous l'avez dit, vous demeurez propriétaire de tous les sites et de tout le matériel. Nous allons mettre en place un OGEE qui va chapeauter ces actifs et gérer les employés des LNC, tous des Canadiens ayant réalisé de grandes choses, de la recherche sur les réacteurs CANDU jusqu'aux isotopes médicaux dont dépendent tous les Canadiens d'un océan à l'autre.

J'ai cru comprendre que les isotopes médicaux sont produits à Chalk River, grâce à un générateur très rentable pour les LNC. Avez-vous vu ce contrat qui, selon vous, est entièrement contrôlé et géré par EACL, et l'avez-vous lu en entier?

Fred Dermakar: Oui.

Corey Tochor: Pour ce qui est du libellé du contrat, je crois savoir qu'un groupe a supervisé la rédaction afin d'en assurer l'équité et de s'assurer que tout était bien fait. Combien de soumissionnaires ont participé?

Fred Dermakar: Tout le processus a pris du temps. Comme je l'ai dit, cela a commencé en 2022...

Corey Tochor: Oui, mais combien y a-t-il eu de soumissionnaires? On parle ici d'un groupe de compagnies, mais combien de groupes y a-t-il eu?

Fred Dermakar: Leur nombre a évolué dans le temps, mais jusqu'à neuf entités ont, à un moment donné, participé au processus.

Corey Tochor: Combien sont arrivées à l'étape de la sélection finale?

Fred Dermakar: La DP, la demande de proposition, a été envoyée à deux soumissionnaires, et nous avons reçu une soumission à la fin.

Corey Tochor: À la fin... Qui était l'avant-dernier soumissionnaire ayant été rejeté?

Fred Dermakar: Nous n'avons rejeté aucune proposition. La DP a été envoyée à deux soumissionnaires qui se sont qualifiés.

Corey Tochor: Qui était le deuxième groupe qualifié?

Fred Dermakar: Je vais demander à Maude-Émilie Pagé qui...

Corey Tochor: Je veux juste le nom... Je dois savoir de qui il s'agit. S'agissait-il d'une entreprise canadienne, oui ou non?

Fred Dermakar: La réponse est non. Ce qui s'est passé...

Corey Tochor: C'était tous des soumissionnaires américains.

Le président: Pouvons-nous lui permettre de répondre, s'il vous plaît?

Corey Tochor: Notre temps est limité. Je veux simplement établir les faits.

À la dernière étape, vous vous êtes retrouvés avec deux soumissionnaires qui étaient tous deux américains.

Fred Dermakar: Non. C'est inexact. Le soumissionnaire retenu possédait une entreprise canadienne, Kinectrics Incorporated. C'est une entité canadienne...

Corey Tochor: Était-ce une exigence d'avoir une composante canadienne pour soumissionner, d'avoir une entreprise détenue par des intérêts canadiens?

Fred Dermakar: Il n'était pas nécessaire d'avoir une composante canadienne pour soumissionner.

Corey Tochor: Mais vous avez été rassuré qu'au moins un des...

Fred Dermarkar: Le consortium, la coentreprise qui a été créée, devait être constitué en société au Canada.

Corey Tochor: Ce soumissionnaire avait une représentation locale. Il devait y avoir une entité constituée en société au Canada, mais celle-ci pouvait appartenir à d'autres entités ou à des intérêts étrangers. C'est à cause de cela que nous avons eu des problèmes avec le Bureau de la concurrence, c'est parce que l'entreprise canadienne a été rachetée par une entité faisant partie du consortium gagnant. Nous nous retrouvons donc avec une prise de contrôle entièrement américaine des Laboratoires Nucléaires Canadiens.

Cela vous a-t-il inquiété quand vous avez appris que le consortium était à 100 % américain?

Fred Dermarkar: Non, cela ne m'a pas inquiété.

Corey Tochor: Cela s'est produit au beau milieu de la guerre tarifaire entre le Canada et les États-Unis. On nous a dit que, si le Bureau de la concurrence s'est saisi de cette question, c'est parce que les isotopes médicaux dont dépendent tous les Canadiens, ces isotopes qui sont produits à Chalk River, allaient être gérés par un groupe entièrement américain qui est un concurrent dans ce domaine. Je me trompe?

Fred Dermarkar: Ce n'est pas une bonne description...

Corey Tochor: Les membres du consortium vendent aux mêmes clients que nous, non?

Fred Dermarkar: Ce n'est pas une bonne description.

Permettez-moi de revenir un peu en arrière. L'OGEE a été créé il y a plus de 10 ans...

Corey Tochor: Mais je parle de l'OGEE actuel. Nous nous entendons sur le fait que le modèle est bon. Ce qui est vraiment préoccupant, c'est de voir qu'un pays étranger va gérer nos isotopes médicaux. Le Bureau de la concurrence est préoccupé parce qu'il s'agit d'un monopole et que des Américains vont contrôler nos isotopes médicaux au Canada.

C'est ce qui me préoccupe, et j'espère que les gens d'Énergie atomique du Canada ressentent la même chose en raison du climat actuel avec les États-Unis et de la rhétorique de notre gouvernement qui nous invite à « jouer des coudes » et à défendre notre souveraineté. Pendant ce temps, nous vendons nos laboratoires nucléaires canadiens à une société entièrement américaine.

● (1115)

Fred Dermarkar: Le Bureau de la concurrence a analysé en détail la question des isotopes. Il y a une ou deux semaines environ, il a émis une lettre de non-intervention indiquant qu'il n'avait pas l'intention de prendre d'autres mesures pour le moment.

Corey Tochor: Celle-ci a-t-elle été rendue publique?

Fred Dermarkar: Effectivement, elle est affichée sur le site Web du Bureau de la concurrence.

Corey Tochor: C'est la raison pour laquelle nous avons essayé de lancer cette étude il y a des mois — mais elle a été bloquée par les libéraux au Comité, qui avaient été invités à trouver une raison quelconque pour ce faire — afin d'obtenir l'information sur le contrat et de comprendre en quoi cela met en péril notre approvisionnement en isotopes médicaux au Canada...

Ron McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam, Lib.): J'invoque le Règlement.

Le président: Un instant, monsieur Tochor. Je vais vous faire gagner du temps.

Quel est votre rappel au Règlement, monsieur McKinnon?

Ron McKinnon: M. Tochor déforme les faits. Il n'y a absolument pas eu de blocage.

Le président: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Il vous reste une trentaine de secondes.

Corey Tochor: En réponse à ce rappel au Règlement, je dirais que nous avons déposé un avis de motion indiquant notre désir que les Canadiens aient accès aux documents, notamment au contrat, pour qu'ils puissent constater pourquoi nous allons vendre nos secrets nucléaires à des entreprises américaines qui pourront tomber sous le joug de tout occupant de la Maison-Blanche.

John-Paul Danko (Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas, Lib.): J'invoque le Règlement. C'est faux...

Le président: Un instant, mesdames et messieurs. Du calme.

Ce n'était pas un rappel au Règlement. C'était un débat.

Corey Tochor: Je suis intervenu au sujet du rappel au Règlement, cependant.

Le président: Comme j'ai rejeté son rappel au Règlement, c'est lettre morte.

Corey Tochor: D'accord.

Le président: Il vous reste 21 secondes, monsieur Tochor. Veuillez poursuivre.

Corey Tochor: Bien. Tous les Canadiens qui nous regardent, constatent le camouflage dont fait l'objet la vente de notre technologie. Nous avons deux heures aujourd'hui pour trouver réponses à nos questions.

J'ai hâte d'entendre ce que les autres membres du Comité ont à dire à ce propos et de recevoir des réponses à mes prochaines questions.

Le président: Merci, monsieur Tochor.

Avant de donner la parole à M. Danko, je tiens à souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Comité.

Madame Gallant, monsieur Gourde et monsieur Bonin, soyez les bienvenus. Comme vous pouvez le constater, ce comité est très amical, la plupart du temps, même sur les questions les plus litigieuses.

Sur ce, monsieur Danko, vous avez six minutes.

John-Paul Danko: Merci, monsieur le président.

Je vais reprendre depuis le début. Vous avez indiqué qu'EACL est une société d'État. Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est exactement une société d'État, quel est son rôle au sein du gouvernement fédéral et, dans le contexte de ce contrat, de quelle indépendance EACL dispose-t-elle par rapport au gouvernement fédéral en matière d'attribution du contrat?

Fred Dermarkar: Je vous remercie de cette question.

Une société d'État est créée par une loi du Parlement. Son objet premier est de mener, dans le domaine commercial, des activités qui sont d'une importance stratégique pour le gouvernement ou que l'industrie privée pourrait décider d'éviter parce qu'elles ne sont pas rentables, même si elles sont effectivement d'une importance stratégique.

EACL fonctionne en toute indépendance du gouvernement. En regard du processus d'approvisionnement dont nous parlons, EACL est chapeautée par un conseil d'administration dont la gouvernance interne est régie par la Loi sur la gestion des finances publiques.

Dans le contexte de cet approvisionnement, le conseil d'administration indépendant d'EACL, dont tous les membres ont été nommés par le gouverneur en conseil, a approuvé le plan d'approvisionnement, ainsi que la demande de propositions et le type de contrat, et il a fini par approuver le choix du soumissionnaire retenu.

John-Paul Danko: Merci.

Rappelons qu'EACL est un organisme non partisan qui avait le pouvoir exclusif d'attribuer ce contrat indépendamment du gouvernement fédéral.

Fred Dermarkar: C'est exact, et nous avons agi en toute indépendance du gouvernement.

John-Paul Danko: Merci.

Dans votre déclaration liminaire, vous avez un peu parlé de ce contrat, et je me propose d'approfondir la question avec vous.

Quel est l'objet de ce contrat au vu de ce que fait le consortium? Quels avantages les Canadiens et l'industrie nucléaire canadienne en tirent-ils? Qu'a-t-on précisément évalué à la faveur du processus d'attribution pour conclure qu'il fallait choisir le consortium?

• (1120)

Fred Dermarkar: EACL exploite une entreprise très complexe. Comme je l'ai indiqué dans mon exposé, nous avons des sites partout au pays et bon nombre de ces sites présentent des matières nucléaires héritées qui relèvent de la responsabilité du gouvernement. Les conditions diffèrent d'un endroit à l'autre.

Les obligations et les dépenses d'EACL consistent essentiellement à éliminer ces matières nucléaires héritées qui remontent à plusieurs décennies. De plus, nous avons un laboratoire qui effectue des recherches complexes et très importantes pour le gouvernement du Canada, et réalise des travaux sur une base commerciale.

Vous pouvez imaginer à quel point ces opérations sont complexes. Il s'agit d'un domaine d'investigation très vaste et très délicat. Nous mettons principalement l'accent sur la sûreté, la sécurité et la protection de l'environnement.

Les États-Unis exploitent 17 laboratoires qui font des travaux dont la portée et la complexité sont très semblables, et ils appliquent depuis des décennies un modèle d'OGEE particulièrement réussi. Il y a plus de 10 ans, le gouvernement a décidé qu'il voulait tirer parti de cette expertise, reconnaissant la nature très particulière des activités d'EACL. Il s'est dit qu'il fallait tirer parti de l'expertise du secteur privé américain en gestion des installations que le département de l'Énergie a su exploiter. Nous avons donc créé un modèle très semblable au modèle américain afin de pouvoir tirer parti de cette expertise. Nous parlons d'une organisation chez nous, tandis que les Américains ont 17 laboratoires. C'était une occasion d'exploiter l'ampleur et la profondeur de leur capacité.

Le contrat de gestion et d'exploitation que nous avons conclu avec NLPC nous donne non seulement accès à un leadership dans ce domaine, mais aussi à ce que nous appelons des « ressources de repli ». Si un projet particulier présentait un aspect unique, ces sociétés mères pourraient puiser dans leur vivier d'expertise et d'expérience et mettre leurs ressources à la disposition du Canada.

John-Paul Danko: Merci.

Je crois qu'il me reste environ une minute.

Le président: Il vous reste 42 secondes.

John-Paul Danko: Je vais vous poser une question, mais vous n'aurez probablement pas le temps de terminer.

À propos du processus de demande de propositions, vous avez dit qu'il y a eu neuf soumissionnaires au départ et que deux seulement ont été qualifiés.

Pouvez-vous nous expliquer rapidement quelle expertise est nécessaire pour ce genre de travail, et est-il inhabituel dans l'industrie de pouvoir compter sur un nombre limité d'entrepreneurs capables de fournir ce genre de services?

Fred Dermarkar: Je dirais brièvement qu'il s'agit d'une expertise unique: la décontamination des sites nucléaires, qui n'est pas une activité très courante. Nous parlons de déclassement. Chacune de nos structures présente des défis uniques en matière de déclassement, le tout dépendant des activités qui y ont pris place.

Le président: Merci.

M. Bonin se joint à nous. Comme vous le savez, il n'a pas le droit de vote, mais il peut poser des questions.

Monsieur Bonin, vous avez la parole pour six minutes.

[Français]

Patrick Bonin (Repentigny, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence.

Monsieur Dermarkar, il y a eu un transport de combustibles irradiés de Gentilly-1, au Québec, vers Chalk River, en Ontario. Des articles de journaux disent que les municipalités et les services d'urgence n'ont pas nécessairement tous été informés. Est-ce que vous pouvez nous dire si toutes les municipalités se trouvant le long du trajet parcouru pour le transport de ces combustibles ont été informées? Avez-vous informé toutes celles qui auraient pu être touchées par un accident, des émissions, des versements dans l'eau ou d'autres effets possibles?

Fred Dermarkar: Je vous remercie de la question. Je vais y répondre en anglais.

[Traduction]

Il convient avant tout de reconnaître la raison pour laquelle nous faisons cela. Nous avons des matières nucléaires hautement sensibles...

[Français]

Patrick Bonin: Monsieur Dermarkar, comme je n'ai pas beaucoup de temps de parole, pouvez-vous répondre directement à la question, s'il vous plaît?

[Traduction]

Fred Dermarkar: D'accord.

Nous informons les collectivités qui jalonnent les itinéraires de transport des combustibles irradiés. Le moment précis où ces matières doivent être expédiées est gardé confidentiel jusqu'au dernier moment et il n'est pas communiqué dans les médias, afin de ne pas compromettre inutilement la sécurité.

• (1125)

[Français]

Patrick Bonin: Pourrez-vous transmettre au Comité la liste des municipalités que vous avez informées?

Fred Dermakar: Je vais demander à Mme Pagé d'ajouter des éléments en français à ma réponse.

Patrick Bonin: D'accord, mais je suis satisfait de votre réponse.

Est-ce qu'il sera possible d'envoyer au Comité la liste des municipalités que vous avez informées du transport des combustibles irradiés de Gentilly-1?

Maude-Émilie Pagé (vice-présidente par intérim, Relations avec les Autochtones et les parties prenantes, Énergie atomique du Canada limitée): Nous avons mené beaucoup de consultations et pris des engagements avec les municipalités environnantes de Bécancour et de Chalk River pendant plusieurs années.

Patrick Bonin: Je m'excuse de vous interrompre, mais je vais préciser ma question.

Je parle du trajet entre les deux municipalités, là par où les combustibles transitent. Vous dites que vous avez informé toutes les municipalités. Est-ce que vous pourriez nous donner la liste des municipalités qui ont été informées et nous dire de quels risques elles ont été informées?

Maude-Émilie Pagé: Du point de vue du transport, la GRC travaille de pair avec les organisations policières locales. Ce sont elles qui s'occupent de l'organisation des plans de sécurité liés à ça.

Patrick Bonin: D'accord. Cependant, vous êtes quand même responsables du transport, n'est-ce pas?

Maude-Émilie Pagé: Ce sont les Laboratoires nucléaires canadiens qui sont responsables du transport.

Patrick Bonin: C'est exact.

Est-ce que vous pourriez nous fournir la liste des municipalités qui ont été informées, peu importe si c'est la GRC ou vous qui les avez informées? Pouvez-vous nous dire aussi quelles sont les informations qu'elles ont obtenues?

Maude-Émilie Pagé: Nous pouvons vous donner une liste des municipalités que nous avons consultées et à qui nous avons transmis l'information au cours des années. Par contre, je veux mentionner que nous n'avons pas les informations qui ont été transmises par la GRC à ses partenaires de la sécurité publique.

Patrick Bonin: C'est vous qui êtes responsables de la gestion des dangers en cas d'accident et vous ne savez pas quelles informations les municipalités ont reçues. Est-ce bien cela?

Maude-Émilie Pagé: Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que la GRC travaillait de pair avec ses partenaires de la sécurité publique et que les plans de sécurité étaient élaborés en partenariat avec eux.

Patrick Bonin: Vous pourriez donc nous soumettre la liste des municipalités et nous renseigner sur la nature des informations. Je ne demande pas les détails parce que j'imagine qu'il doit y avoir des secrets. Pourrez-vous soumettre ça au Comité?

Maude-Émilie Pagé: Le fait qu'on a transporté des combustibles irradiés entre Gentilly-1 et Chalk River n'est pas un secret. Nous en avons parlé avec plusieurs municipalités.

Patrick Bonin: D'accord. Vous vous engagez donc à nous soumettre la liste des municipalités qui ont été informées du transport

et à nous renseigner sur la nature des informations, et je vous en remercie.

Pouvez-vous nous dire combien ont coûté la préparation du transport et le transport vers Chalk River? Combien est-ce que ça coûtera pour garder ça à Chalk River?

[Traduction]

Fred Dermakar: Avant de vous donner une réponse précise sur les coûts, je dois dire que le transport du combustible de Bécancour à Chalk River vise à améliorer la sécurité en regroupant tout le combustible dans un seul site et à réduire les coûts liés à la mobilisation des équipes chargées d'assurer la sécurité en deux endroits, à Chalk River et à Bécancour.

[Français]

Patrick Bonin: D'accord. Pouvez-vous nous soumettre les informations sur les coûts pour la préparation, le transport ainsi que l'entreposage à Chalk River?

Maude-Émilie Pagé: Oui, je pense que nous avons reçu une question parlementaire. Peut-être qu'elle provient de vous.

Patrick Bonin: Je pense que oui. Allez-vous soumettre les informations?

Ça va vite à la fin d'une période de travaux parlementaires. Nous n'avons pas toujours le temps de tout suivre.

Vous dites que ça coûterait moins cher d'acheminer ça à Chalk River. Est-ce que vous avez des coûts de comparaison et pouvez-vous nous soumettre ça aussi? Si vous dites que ça coûte moins cher, vous devez avoir des coûts.

Fred Dermakar: Ça coûte moins cher parce que nous n'avons pas des équipes de sécurité à chaque site. Il y a seulement une équipe.

Patrick Bonin: Est-ce qu'il est possible de nous soumettre ça? Vous dites que c'est moins cher, donc vous avez sûrement les coûts.

Maude-Émilie Pagé: Nous allons vérifier ce que nous pouvons vous transmettre parce que, finalement, il y a des informations reliées à la sécurité nucléaire et à la protection de nos sites que nous ne pouvons pas transmettre. Nous allons voir ce que nous pouvons faire.

Patrick Bonin: Moi, je veux juste les coûts.

[Traduction]

Fred Dermakar: Nous devons, par-dessus tout, veiller à ne pas divulguer de renseignements qui pourraient indiquer à des entités mal intentionnées combien nous avons de gardiens de sécurité, parce que cela nous rendrait vulnérables. Les données que vous réclamez pourraient être utilisées pour déduire des renseignements de nature délicate...

[Français]

Patrick Bonin: Je comprends ce que vous voulez dire.

[Traduction]

Le président: Merci à vous deux.

Nous passons à la deuxième série de questions en commençant par Mme Gallant qui a cinq minutes.

• (1130)

Cheryl Gallant (Algonquin—Renfrew—Pembroke, PCC): Merci, monsieur le président et, par votre entremise, je souhaite la bienvenue à M. Dermakar.

Est-ce que vous-même ou des membres du conseil d'administration d'EACL avez des intérêts financiers dans l'une ou l'autre des sociétés membres du consortium?

Fred Dermarkar: Je peux vous parler en mon propre nom, car je ne discute pas avec les membres du conseil de leurs intérêts financiers. Dans mon cas, en tant que titulaire de charge publique principal, je suis tenu de placer tout mon argent dans une fiducie sans droit de regard. Comme il s'agit d'une fiducie sans droit de regard, je n'ai aucune idée de ce que je détiens ou de ce qui est détenu en mon nom par le fiduciaire.

Cheryl Gallant: À votre connaissance, d'autres membres du conseil sont-ils soumis aux mêmes précautions?

Fred Dermarkar: C'est le commissaire à l'éthique qui détermine qui est titulaire de charge publique principal et qui ne l'est pas.

Cheryl Gallant: Vous avez raison à ce sujet.

Quelles mesures ont été mises en place pour s'assurer que la propriété intellectuelle des LNC demeure dans les mains de Canadiens? Certaines modalités sont-elles appliquées dans le cas d'Internet? La structure d'Internet ou certaines communications sont-elles assujetties à la Patriot Act américaine? Comme il s'agit d'un groupe de sociétés américaines, l'information circule dans les deux sens. Le problème, c'est que, si elle passe par des routeurs ou même par différents serveurs, elle pourrait être assujettie à cette loi, auquel cas la NSA pourrait examiner ce qu'elle veut.

Fred Dermarkar: J'ai cru comprendre que les LNC font attention à l'emplacement de leurs serveurs infonuagiques. Ils veillent à ce qu'ils soient au Canada et protégés.

Revenons un peu en arrière. Les LNC administrent un programme de sécurité très rigoureux placé sous la direction d'un dirigeant principal de la sécurité, un DPS. EACL, qui a aussi un dirigeant principal de la sécurité, supervise et surveille le programme de sécurité des LNC. Les deux DPS — celui d'EACL et celui des LNC — sont en communication étroite. Je suis donc convaincu que nos renseignements, soit les données sur les serveurs des LNC, sont bien protégés et que nous en avons la supervision.

Je me dois, cependant, d'ajouter une chose. Toute la question de la sécurité est également assujettie au permis d'exploitation que les LNC détiennent auprès de l'organisme de réglementation, la Commission canadienne de sûreté nucléaire, qui assure une surveillance entièrement indépendante de leur cybersécurité.

Cheryl Gallant: Le contrat comporte-t-il des clauses de non-concurrence visant à s'assurer que les entreprises du consortium ne pourront pas accaparer les activités des LNC? Par exemple, Kinectrics — créée par d'anciens travailleurs de Sheridan Park — a été achetée par la société américaine BWXT. Or, Kinectrics possède une connaissance pratique de la technologie d'analyse des matières manipulées par les LNC, surtout en ce qui concerne le combustible présent dans les tubes de force. C'est un gros revenu pour les LNC. Comment avoir l'assurance que cette technologie, nos emplois et les revenus des LNC ne seront pas compromis?

Fred Dermarkar: Kinectrics, pour apporter une petite correction, est née de l'ancienne division de recherche d'Ontario Hydro, à la suite de la restructuration d'Ontario Hydro au tournant du siècle.

Vous avez tout à fait raison. Cette entreprise a des capacités qui recoupent celles des LNC. Cependant, il est important de noter que le contrat renferme des dispositions très strictes en matière d'isolement des risques et de gestion des conflits d'intérêts. Les dispositions relatives aux conflits d'intérêts sont telles que si quelqu'un de

Kinectrics participe au travail, il doit se récuser ou être écarté afin que l'information ne passe pas des LNC à Kinectrics. Notre travail consiste à nous assurer que ces mesures de prévention des conflits d'intérêts sont bien gérées par les LNC.

Cheryl Gallant: Après que vous avez su que le consortium était entièrement américain et que Kinectrics était la seule entité canadienne du groupe, avez-vous réfléchi à cette situation et vous en êtes-vous inquiété? Est-ce que les anciens ingénieurs de Sheridan Park travaillent également dans ce domaine?

• (1135)

Le président: Répondez rapidement, monsieur Dermarkar.

Fred Dermarkar: Sheridan Park est à Mississauga, à la limite d'Oakville, et Kinectrics se trouve sur l'avenue Kipling, à Etobicoke. Ce sont deux entités différentes. Antérieurement, EACL faisait partie de la Sheridan Park Association et Kinectrics est une émanation d'Ontario Hydro.

Le président: Merci à vous deux.

Nous allons passer à M. Guay, pour cinq minutes.

Monsieur Guay, allez-y.

Claude Guay (LaSalle—Émard—Verdun, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être venus passer avec nous cette merveilleuse période de l'Avent.

Parlons du consortium, NLPC, qui a été constituée en société au Canada si je ne m'abuse.

Fred Dermarkar: C'est exact.

Claude Guay: S'attend-on à ce que NLPC paie des impôts au Canada?

Fred Dermarkar: Oui, elle est tenue de payer des impôts au Canada.

Claude Guay: Elle devra donc se conformer aux lois canadiennes, n'est-ce pas?

Fred Dermarkar: C'est exact.

Claude Guay: Bien.

Pouvons-nous aller un peu plus loin et parler de l'empreinte de NLPC au Canada? Pouvez-vous éclairer le Comité à cet égard?

Fred Dermarkar: Oui, avec plaisir.

NLPC est constituée de trois sociétés mères: BWXT, Kinectrics et Amentum.

BWXT est présente au Canada depuis des décennies à Cambridge, mais je crois comprendre qu'elle s'étend maintenant à sept sites, notamment à Arnprior, qui n'est pas loin d'ici, et à Peterborough. C'était anciennement la Babcock & Wilcox. Beaucoup se souviendront de ce nom. Comme je l'ai dit, BWXT existe depuis des décennies et elle compte quelque 1 200 employés au Canada en tout.

Quant à Kinectrics, c'est une entreprise entièrement basée au Canada, même si — pour autant que je me souviens — elle a une filiale américaine. Je n'ai pas tous les détails à ce sujet. Il s'agit plutôt d'une succursale américaine de Kinectrics, laquelle a aussi des bureaux en Europe. Le gros de ses activités se déroulent ici, au Canada.

Pour ce qui est d'Amentum, je ne crois pas que l'entreprise soit particulièrement présente au Canada. En revanche, BWXT a une forte présence ici, tout comme Kinectrics.

Claude Guay: Nous parlons beaucoup de protection de la propriété intellectuelle canadienne à ce comité. Pouvez-vous nous éclairer sur la structure, sur le contrat et les mesures qui ont été prises pour protéger la propriété intellectuelle du Canada?

Fred Dermarkar: Comme je le disais, le contrat comporte des dispositions strictes qui encadrent la gestion des conflits d'intérêts. Soit dit en passant, ce n'est pas nouveau dans ce genre de contrat, puisque cela existe depuis toujours.

Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, très peu d'entreprises évoluent dans ce domaine. Il serait donc très difficile, voire impossible, de trouver des entreprises pour gérer l'OGEE qui ne seraient pas en situation de conflit d'intérêts quelconque, puisque toutes font le même genre de travail. C'est même la raison pour laquelle nous les avons embauchées. Les dispositions relatives aux conflits d'intérêts sont un des éléments essentiels de la gestion de l'OGEE qui existent depuis les tout débuts et que l'on va retrouver dans le nouveau contrat.

Claude Guay: Il demeure que les choses peuvent paraître un peu confuses pour les Canadiens. Nous sommes propriétaires de la marque CANDU qui est le produit d'une expertise canadienne.

Y a-t-il un lien quelconque avec ce secteur d'activité, histoire que les choses soient bien claires?

Fred Dermarkar: EACL a mis au point la technologie du réacteur CANDU, et elle en demeure propriétaire. Dans le cadre de la restructuration amorcée en 2009, EACL a vendu des droits exclusifs sur cette technologie à SNC-Lavalin, qui s'appelle maintenant AtkinsRéalis.

La technologie CANDU a gardé toute son importance pour EACL et les LNC. En effet, l'expertise de type laboratoire relative au réacteur CANDU est aujourd'hui encore largement présente dans nos laboratoires. Le volet technique du CANDU a été vendu, mais pas celui de la recherche et du développement, pas celui de la technologie fondamentale. Il est important pour nous que le CANDU continue de croître. Nous avons cette capacité dans nos laboratoires pour continuer à soutenir la technologie CANDU.

Je ne sais pas si j'ai répondu directement à votre question.

• (1140)

Claude Guay: Vous l'avez fait. Les employés d'EACL sont toujours des Canadiens...

Le président: Monsieur Guay, votre temps est écoulé. Vous pourriez peut-être y revenir lors d'une prochaine série de questions.

[Français]

Monsieur Simard, vous avez la parole pour cinq minutes.

Mario Simard (Jonquière, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Dermarkar, est-ce que le consortium américain a un rôle à jouer dans le démantèlement de Gentilly-1?

Fred Dermarkar: Oui, mais je vais vous expliquer.

[Traduction]

Il a un rôle à jouer dans le déclasséement de la centrale de Gentilly-1, puisque ce déclasséement est un des objectifs des LNC. Les employés des LNC seront chargés d'exécuter les travaux, mais ce

sont les cadres supérieurs de NLPC qui fourniront les directives de gestion relatives à cette activité de déclasséement.

L'activité de déclasséement elle-même sera planifiée et exécutée par les LNC qui feront appel à des sous-traitants qui seront probablement canadiens. Je dis « probablement » parce qu'aucun contrat n'a encore été signé. Le processus n'a pas encore été amorcé.

[Français]

Mario Simard: J'aimerais parler de votre façon de procéder pour ce qui est du démantèlement de Gentilly, sur un territoire québécois. Comment fonctionne le partage d'information avec le gouvernement du Québec?

Je suppose que vous êtes soumis aussi à des normes et des règles environnementales qui sont propres au gouvernement du Québec. Je ne sais pas si vous pouvez nous dire s'il y a un cahier des charges de la part du gouvernement du Québec auquel vous devez répondre. Est-ce qu'il y a des règles que vous devez respecter? Comment se fait l'articulation entre ce consortium, vous et le gouvernement du Québec?

Fred Dermarkar: Les règlements qui encadrent l'énergie nucléaire sont fédéraux.

Mario Simard: Pour le transport de déchets, je suppose qu'il y a des règles que vous devez respecter aussi.

Fred Dermarkar: Je crois que toutes les règles sont des règles fédérales.

Mario Simard: N'y a-t-il pas de communication entre vous et le gouvernement du Québec sur le démantèlement de Gentilly? N'y a-t-il pas de discussion entre vous et le gouvernement du Québec?

Fred Dermarkar: Je vais demander à ma collègue Mme Pagé de répondre.

Maude-Émilie Pagé: Effectivement, M. Dermarkar a raison lorsqu'il dit que la supervision de toutes les activités nucléaires au Canada est sous la réglementation de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

C'est la Commission qui est responsable de s'assurer que toutes les activités liées à l'énergie nucléaire au Canada sont faites de façon sécuritaire, y compris les activités actuelles au site de Gentilly-1 et les activités futures de démantèlement de Gentilly-1, dont le transport de matériel nucléaire, qui est fait en collaboration avec Transports Canada.

Cela dit, les organismes de recommandation peuvent consulter leurs homologues provinciaux, dépendamment de certains projets ou de la nature de ces projets. Il faudrait leur demander, à eux, ce qu'ils planifient de faire dans le cas de Gentilly-1.

Mario Simard: Merci.

Fred Dermarkar: J'aimerais ajouter quelque chose.

[Traduction]

Les opérations de déclasséement sont soumises à l'obtention d'un permis spécifique auprès de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, permis qui est très encadré dans la réglementation.

[Français]

Mario Simard: Concernant l'enfouissement des déchets, il y a une entreprise américaine qui s'appelle Amentum et qui fait partie du consortium qui isole des déchets de faible intensité au Nouveau-Mexique dans des chambres d'isolement qui se trouvent à 660 m de profondeur.

On nous dit que ces déchets-là sont comparables à ceux qui se retrouvent à Chalk River, mais que, vous, vous les mettez plutôt en surface. Qu'est-ce qui explique cette différence? Est-ce que les normes au Nouveau-Mexique sont plus élevées que les normes au Canada?

[Traduction]

Fred Dermarkar: Je ne sais pas dans quelle mesure on peut comparer les différents règlements entre eux, mais je m'attends à ce qu'ils soient comparables. La décision d'une organisation de creuser en profondeur ou de construire une installation de stockage des déchets près de la surface est vraiment une décision technique. Quelle que soit cette décision, il faut suivre les mêmes règlements. Pour les déchets de faible activité, il n'est pas moins sécuritaire d'aménager une installation de stockage près de la surface qu'une installation d'évacuation en profondeur.

● (1145)

[Français]

Mario Simard: Sur quoi vous basez-vous pour dire que c'est aussi sécuritaire en surface qu'en profondeur?

[Traduction]

Le président: Veuillez répondre brièvement.

Fred Dermarkar: Sur des évaluations techniques. C'est une question de géologie. Il s'agit aussi de l'intégrité du revêtement et de la construction de l'installation.

Le président: Merci.

Nous allons passer au troisième tour. Merci, monsieur Simard.

Monsieur Rowe, nous sommes heureux de vous revoir. Vous avez cinq minutes.

Jonathan Rowe (Terra Nova—Les Péninsules, PCC): Monsieur le président, j'espère céder mon temps de parole à mon collègue M. Tochor.

Le président: D'accord. C'est très généreux de votre part.

Vous avez cinq minutes.

Corey Tochor: Merci, monsieur le président.

Nous sommes ici pour deux heures. Une motion a été déposée pour que nous obtenions certains des documents sur lesquels je vais vous interroger. Cependant, si nous avons réussi à décrocher cette réunion de deux heures, c'est uniquement parce que les libéraux ont vidé la motion de sa substance et évacué la question des documents que nous voulions. Nous allons peut-être nous répéter un peu. Vous avez dit que ni le ministre ni le gouvernement ne se sont mêlés de l'attribution du contrat. Est-ce exact?

Fred Dermarkar: C'est exact.

Corey Tochor: Ensuite, c'est ce conseil d'administration d'EACL qui a pris la décision en toute indépendance. C'est cela?

Fred Dermarkar: C'est exact, c'est le conseil d'administration d'EACL qui a approuvé la décision.

Corey Tochor: Ce conseil a été simplement nommé par voie de décret du gouvernement libéral, tout comme dans votre cas. C'est cela?

Fred Dermarkar: Honnêtement, il faudrait que je vérifie quand chacun des membres du conseil a été nommé.

Corey Tochor: Nommé dans le courant des 10 dernières années, puisqu'aucun commissaire ne l'est pour plus de 10 ans. Le conseil

qui a attribué le contrat de gestion des Laboratoires Nucléaires Canadiens à un groupe d'entreprises entièrement américaines, dont le premier ministre actuel est actionnaire, était entièrement composé de personnes nommées par les libéraux. Ce qui nous préoccupe, c'est que ce contrat est muet sur la question de la propriété canadienne des entreprises soumissionnaires.

Il a remplacé le contrat d'AtkinsRéalisis qui gérait les LNC. AtkinsRéalisis était-il l'un des partenaires du groupe de soumissionnaires ayant franchi l'avant-dernière étape pour être ensuite écarté?

Fred Dermarkar: Je ne suis pas en mesure de vous donner des précisions sur les finalistes.

Corey Tochor: Cela fait partie des documents que nous avons réclamés au gouvernement libéral, qui s'efforce d'étouffer cette affaire depuis des semaines, pour ne pas dire des mois. Nous croyons qu'il y a un écart entre ce que le gouvernement prétend faire et ce qu'il fait réellement.

Avec ce groupe entièrement américain qui prend le contrôle de nos laboratoires, nous avons affaire à une autre situation qui devrait inquiéter tous les Canadiens, surtout ceux ayant reçu des traitements pour le cancer. Les isotopes médicaux sont essentiels. Certaines de nos percées dans la lutte contre le cancer sont attribuables à l'emploi d'isotopes médicaux et à des procédures qui ont été mises au point à Chalk River et dans d'autres établissements.

Je pense à McMaster qui s'appuie sur certains travaux des LNC pour valider ses procédures afin de réaliser des percées dans le domaine des isotopes médicaux, ce qui est formidable. Mais voilà, ceux qui vont désormais gérer le laboratoire qui va aider McMaster à effectuer ce genre de percées sont des concurrents directs nous venant des États-Unis.

La guerre tarifaire actuelle avec les États-Unis et le climat commercial ambiant ont-ils suscité des préoccupations? Personne au gouvernement n'a donc communiqué avec vous ou avec un membre du conseil d'administration pour dire: « Un instant, nous ne voulons pas que nos secrets soient contrôlés par la Maison-Blanche »?

Fred Dermarkar: Comme je le disais, nous sommes soumis à des règles très strictes en matière de conflits d'intérêts, mais permettez-moi de vous parler un peu plus de l'Actinium-225 si c'est effectivement le sens de votre question. L'Actinium est vendu par une coentreprise formée par une société allemande, ITM, et les LNC, qui est coiffée par un conseil d'administration auquel siège EACL. Dans ce contexte, les LNC sont chargés de produire un des éléments entrant dans la fabrication du produit fini à base d'Actinium. C'est ITM qui commercialise ce produit...

Corey Tochor: Exact.

Fred Dermarkar:... et ce sont les LNC qui fabriquent le produit.

● (1150)

Corey Tochor: C'est là une activité très rentable des LNC, et c'est ce qui me préoccupe. À partir du moment où le contrôle est entièrement américain, il y a des conséquences.

Vous avez parlé d'aller puiser des ressources dans les 17 laboratoires américains. Or, des ententes ont été conclues relativement à l'obtention de cette aide et au contrôle des découvertes faites grâce à cet apport. Cela relève de la partie 810 du Code of Federal Regulations découlant de l'Atomic Energy Act qui a été invoquée pour empêcher d'autres pays de vendre des technologies nucléaires auxquelles des entreprises américaines étaient associées.

Le gouvernement américain bloque des ententes vieilles de plusieurs décennies, et je pense au réacteur coréen. Ils veulent que le gouvernement américain donne son approbation, mais les États-Unis refusent.

Voici ce qui me préoccupe, et ce qui inquiète des chercheurs et des entreprises au Canada: dès qu'on voudra toucher aux LNC — maintenant que tout est contrôlé ou géré par les Américains —, les États-Unis auront un droit de veto politiquement motivé sur ce que nous pourrions faire avec cette technologie et à qui nous pourrions la vendre ou la fournir. Cela me préoccupe. Pas vous?

Le président: Merci, mais votre temps est écoulé, monsieur Tochor. Vous pourrez peut-être y revenir.

Nous allons passer à M. McKinnon, pour cinq minutes.

Ron McKinnon: Merci, monsieur le président. Je cède mon temps de parole à M. Hogan.

Le président: Monsieur Hogan, vous avez cinq minutes.

Corey Hogan (Calgary Confederation, Lib.): Merci. J'apprécie vraiment ce geste de M. McKinnon.

En guise de préambule, je tiens à remercier mes collègues conservateurs d'avoir réclamé cette étude. Même si je ne suis pas d'accord avec toutes leurs questions, je pense qu'il est essentiel que les comités comme le nôtre se penchent sur de tels dossiers. Notre secteur nucléaire est d'une importance vitale pour le pays et, en tant que parlementaires, nous devrions participer activement à ce qui se passe. J'ai, personnellement, beaucoup appris.

Il m'apparaît clairement que nous avons affaire à une société de la Couronne indépendante qui a pris des décisions tout aussi indépendantes, conformément aux intentions du gouvernement Harper qui a créé un OGEE pour avoir accès à une expertise américaine privée. De plus, monsieur Dermarkar, vous nous avez assurés, dans votre témoignage, que ce contrat tient compte de la propriété intellectuelle, de la sécurité canadienne et des retombées au Canada. À moins d'un autre rebondissement — et je suppose que nous aurons deux autres réunions pour le découvrir —, je suis pleinement convaincu que tout ce qui a été fait l'a été dans le respect de votre mission. Je vous en remercie.

Cela étant, j'aimerais savoir comment on envisage d'utiliser l'OGEE pour obtenir l'expertise des Américains? À votre avis, l'expertise américaine a-t-elle été transmise au Canada comme on l'espérerait?

Fred Dermarkar: Je vous remercie de la question.

Personnellement, je travaille dans l'industrie nucléaire canadienne depuis près de 45 ans. À mes débuts, en 1981, j'ai commencé à Deep River, juste à côté de Chalk River, site que nous avons visité.

J'ai d'ailleurs visité ce site à plusieurs reprises, et je qualifierais d'extraordinaires les progrès que j'ai constatés ces 10 dernières années, l'évolution des lieux. J'ai donc été particulièrement impressionné par les progrès réalisés à Chalk River.

J'ai aussi été très impressionné par les développements dans la décontamination du site de Port Hope où des opérations menées dans les années 1930 et 1940, soit bien avant que nous comprenions vraiment le nucléaire, avaient donné lieu à la libération d'importantes quantités de matières radioactives de faible activité — comme l'uranium, le radium, etc. — dans la ville. Le gouver-

nement du Canada s'est engagé à décontaminer les lieux il y a près de 25 ans. Les améliorations des 10 dernières années ont été énormes. Tous les sites à grande échelle sont soit terminés, soit sur le point de l'être.

Enfin, quand je regarde le laboratoire lui-même, là aussi, les progrès réalisés sont impressionnants. Au cours des cinq dernières années, dans le cadre du modèle OGEE, nous avons créé deux coentreprises, l'une pour exploiter l'Actinium avec une entreprise allemande et l'autre pour poursuivre la fusion avec une entreprise japonaise. Par ailleurs, nous avons établi le laboratoire en tant que centre d'apprentissage et de recherche conjoints avec neuf universités, et nous sommes en train d'établir un centre d'apprentissage nucléaire canadien grâce à ce partenariat avec neuf universités un peu partout au Canada.

Si l'on considère les avancées du côté du laboratoire — la revitalisation du site avec la démolition des vieux bâtiments et la construction de nouveaux édifices, ainsi que la position du Canada qui se maintient à l'avant-garde de la science et de la technologie nucléaires —, on constate tout le chemin parcouru dans la restauration des collectivités grâce à l'enlèvement des déchets hérités, tout cela grâce au modèle OGEE. C'est impressionnant.

• (1155)

Corey Hogan: Merci, monsieur Dermarkar.

Cela ressemble à une décision politique de Stephen Harper dont les conservateurs devraient être très fiers, et je les félicite ainsi que le gouvernement de l'époque d'avoir pris cette décision.

Quelles mesures pourraient nous permettre de renforcer davantage l'industrie nucléaire canadienne? C'est une industrie qui joue dans la cour des grands à l'échelle mondiale, et nous aimerions qu'elle soit encore plus forte dans les années à venir.

Fred Dermarkar: J'aimerais que l'on continue d'utiliser la technologie nucléaire canadienne partout au Canada. Je pense que ce serait très bon pour le Canada qui est un pays nucléaire de premier niveau. Je parle de premier niveau parce que nous participons à tous les aspects du nucléaire, de l'exploitation minière — où Cameco est un chef de file mondial dans le domaine minier — à la recherche nucléaire, en passant par l'ingénierie grâce à la technologie CANDU et à notre excellence opérationnelle, comme en font foi nos exploitants nucléaires en Ontario et au Nouveau-Brunswick.

De plus, tout récemment, nous avons intégré le très petit club des pays ayant décidé de se doter d'un site pour un dépôt à long terme des déchets de haute activité. Par conséquent, qu'il s'agisse d'exploitation minière ou de traitement ultime des déchets, aucun autre pays que le Canada ne se pose en chef de file.

Corey Hogan: Merci beaucoup.

Le président: Merci.

[Français]

Monsieur Simard, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Mario Simard: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Dermarkar, tout à l'heure, mon collègue M. Bonin vous a parlé de la gestion des déchets. Je sais qu'à Chalk River, vous importez des déchets radioactifs étrangers. Qui autorise ces importations? Est-ce que c'est vous?

Fred Dermarkar: Je vais demander à Mme Pagé de répondre.

Maude-Émilie Pagé: Les seuls déchets que nous acceptons au site de Chalk River sont les déchets qui nous appartiennent, qui proviennent de nos autres sites. Il y a aussi un petit pourcentage de déchets provenant d'activités de recherche dans les universités ou de médecine nucléaire qui aboutissent à Chalk River.

Mario Simard: D'accord. Il n'y a donc pas de déchets qui viennent de l'étranger à Chalk River.

Maude-Émilie Pagé: Non.

Mario Simard: Des déchets de faible intensité, il n'y en a pas.

Maude-Émilie Pagé: Non. Il y a une politique canadienne en vigueur concernant la gestion des déchets radioactifs qui empêche l'importation de déchets de l'étranger.

Mario Simard: D'accord. Merci.

Je suis curieux. Au Comité, nous avons déjà parlé à de nombreuses reprises des petits réacteurs modulaires. Même si beaucoup de mes collègues du Parti libéral parlent de ces petits réacteurs modulaires, aucun n'est présentement en activité au Canada. Est-ce bien cela? Quand prévoit-on qu'un petit réacteur modulaire sera en activité?

Fred Dermarkar: La société Ontario Power Generation construit actuellement les premiers petits réacteurs modulaires à son site de Darlington. Ils vont en construire quatre.

Ceux-ci ne nous appartiennent pas du tout.

Mario Simard: Merci.

Monsieur le président, comme vous allez devoir nous quitter à 13 heures, si je ne me trompe pas, et comme il y a une situation particulière au Comité permanent des finances qui demande beaucoup de ressources pour le Bloc québécois, j'aimerais déposer une motion d'ajournement.

[Traduction]

Le président: Madame la greffière, nous allons tenir un vote par appel nominal.

Corey Tochor: Je suis désolé. Ce n'est pas clair. Sur quoi votons-nous?

Le président: Sur une motion d'ajournement.

Corey Tochor: Non.

Le président: J'ai cru comprendre que...

Corey Tochor: Nous avons deux heures pour cette séance. Nous sommes au point mort depuis des mois...

Le président: Madame la greffière, nous ne sommes pas autorisés à tenir un...

Corey Tochor: ... sur cette question. Nous obtenons enfin des réponses. Qui a ordonné qu'on lève la séance?

Le président: Madame la greffière, veuillez continuer.

(La motion est adoptée par 5 voix contre 4.)

Le président: La séance est levée. Joyeux Noël à tout le monde.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>